

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1512/SG/AE chargeant le Chef du Service de l'Elevage de la gérance des installations de l'ancienne Coopérative des pêcheurs de Djibouti.

n° 69-1512/SG/AE

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication  
18 octobre 1969

Numéro JO  
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro  
10 novembre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Le Chef du Service de l'Elevage est chargé de la gérance administrative et financière des installations et pêcheries provenant de l'ancienne Coopérative des Pêcheurs de Djibouti, à compter de la date de la présente décision, en remplacement de M. Mohamed Houmed Abro, qui demeure chargé de l'animation et des relations avec les autres pêcheurs.